

Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGLEMENT 2023-165

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Suite à l'avis de conformité, portant le numéro R23-04, émis par le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François le 19 avril 2023, le règlement 2023-165 régissant la démolition d'immeubles, est entré en vigueur.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 20 avril 2023.

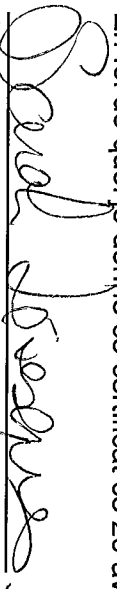
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sarah Lévesque', written over a horizontal line.

Sarah Lévesque, directrice générale

Certificat de publication

Je, soussignée, Sarah Lévesque, directrice générale de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 20 avril 2023 et en publiant sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 20 avril 2023


Sarah Lévesque, directrice générale